

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe ;
 MM. Grégory BAERT, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 14 novembre 2025
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
 Présents et représentés : 22

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/113 - CIMETIÈRE MUNICIPAL – FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS

Il est rappelé qu'il est de la compétence du Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal conformément à l'article L2223-15 du CGCT.

Compte tenu de la fin des travaux de la 2^{ème} tranche du cimetière, il convient de fixer les nouveaux tarifs des concessions comme proposés ci-dessous. La durée des concessions est fixée à 15 ans.

DÉNOMINATION	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
CONCESSION PLEINE TERRE	680 €	680 €
CONCESSION CAVURNES – 3-4 PL	910 €	910 €
CONCESSION CAVURNES – 7-8 PL	-	1 820€
CASE DE COLOMBARIUM	910 €	910 €
CONCESSION AVEC CAVEAUX POUR ENFANTS	790 €	790 €
CONCESSIONS AVEC CAVEAUX – 2 PLACES	1 280€	1 280€
CONCESSIONS AVEC CAVEAUX – 3 PLACES	-	1 500€
CONCESSIONS AVEC CAVEAUX – 4 PLACES	1 690€	1 730€
RENOUVELLEMENT CONCESSIONS – ANCIENS CIMETIERES – 2 PL	640 €	640 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS – ANCIENS CIMETIERES – 3 PL	-	740 €
RENOUVELLEMENT CONCESSIONS – ANCIENS CIMETIERES- 4PL	845 €	845 €
CAVEAU PROVISOIRE – PAR JOUR	6 €	6 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs proposés ci-dessous.
- PRÉCISE que la durée des concessions est fixée pour une durée de 15 ans.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 novembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

ET

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

